



## DÉLAIS DE TRAITEMENT

À compter de la date de réception des documents requis, MÉDIC Construction vise à traiter votre demande d'indemnisation à l'intérieur d'un délai de 3 semaines. Cependant, ce délai peut être plus long suite aux périodes de vacances de l'industrie de la construction.

## PLUS D'INFORMATIONS ?

Vous pouvez communiquer avec votre représentant syndical ou patronal, ou encore avec le personnel du service à la clientèle de la CCQ :

### Bureaux régionaux CCQ



Abitibi-Témiscamingue.....819 825-4477

Montréal .....514 341-2686

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie.....418 724-4491

Outaouais.....819 243-6020

Côte-Nord .....418 962-9738

Québec.....418 624-1173

ou 418 589-3791

Saguenay-Lac-St-Jean .....418 549-0627

Estrie .....819 348-4115

Mauricie-Bois-Francs .....819 379-5410

Ligne sans frais.....1 888 842-8282

Site internet de la CCQ : [www.ccq.org](http://www.ccq.org)

Ce site offre également des liens avec les sites des associations.